

**DEMANDE D'AUTORISATION  
DES INVESTISSEMENTS 2010**



**Table des matières**

<b>1</b>	<b>SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2010 SELON L'ARTICLE 73 .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$ .....</b>	<b>6</b>
2.1	MAINTIEN DES ACTIFS .....	7
2.1.1	<i>Réseau de distribution .....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Centrales de production et réseaux de transport .....</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>Mesurage et relève .....</i>	<i>9</i>
2.1.4	<i>Autres actifs de soutien .....</i>	<i>9</i>
2.2	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ .....	10
2.3	RESPECT DES EXIGENCES .....	10
2.4	CROISSANCE DE LA DEMANDE .....	11
<b>3</b>	<b>PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$ .....</b>	<b>11</b>
3.1	PROJETS DÉJÀ AUTORISÉS .....	12
3.2	PROJETS À AUTORISER .....	13
<b>4</b>	<b>PROJETS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73 .....</b>	<b>15</b>
<b>5</b>	<b>SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>16</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>17</b>



**1 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2010 SELON L'ARTICLE 73**

1 Selon l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la «Loi») et le *Règlement sur les*  
 2 *conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, le Distributeur  
 3 doit obtenir l'autorisation de la Régie pour acquérir, construire ou disposer des  
 4 immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité.

5 Pour 2010, les besoins d'investissement prévus par le Distributeur totalisent 841,7 M\$.  
 6 Ces besoins, sommairement présentés au tableau 1, cumulent les investissements  
 7 autorisés avant l'entrée en vigueur de l'article 73 de la Loi, les projets majeurs  
 8 nécessitant une autorisation spécifique de même que les investissements dont le coût  
 9 individuel est inférieur à 10 M\$. Ces derniers font l'objet de la présente demande  
 10 d'autorisation.

11 **TABLEAU 1**  
 12 **SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2010 (M\$)**

Catégories	Investissements autorisés avant entrée en vigueur Art. 73	AUTORISATION SPÉCIFIQUE		DEMANDE D'AUTORISATION			Grand Total
		Projets majeurs > 10 M\$		Autres investissements < 10 M\$			
		Déjà autorisés	À autoriser	Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
<b>Maintien des actifs</b>		15,0	9,3	306,2	33,9	340,1	<b>364,4</b>
Réseau de distribution		6,7		169,4	5,4	174,8	<b>181,5</b>
Centrale de production					24,4	24,4	<b>24,4</b>
Réseau de transport			0,9		3,0	3,0	<b>3,9</b>
Mesurage et relève			8,4	20,6		20,6	<b>29,0</b>
Bâtiments administratifs		8,3		28,0		28,0	<b>36,3</b>
Matériel roulant				37,2		37,2	<b>37,2</b>
Autres actifs de soutien				51,1	1,1	52,2	<b>52,2</b>
<b>Amélioration de la qualité</b>		37,9		15,4	3,0	18,4	<b>56,3</b>
<b>Croissance de la demande</b>		50,5	14,2	270,1	25,5	295,6	<b>360,2</b>
<b>Respect des exigences</b>	9,6	3,1		47,6	0,4	48,0	<b>60,7</b>
<b>Total</b>	<b>9,6</b>	<b>106,5</b>	<b>23,5</b>	<b>639,3</b>	<b>62,8</b>	<b>702,1</b>	<b>841,7</b>

13  
 14 Les tableaux 2 et 3 illustrent quant à eux l'évolution de ces investissements par types  
 15 d'autorisation et par catégories d'investissement sur la période 2008 à 2010.

1

**TABLEAU 2**

2

**SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPES D'AUTORISATION (M\$)**

TYPES D'AUTORISATION	Année historique 2008	Année de base 2009	Année témoin 2010
< 10 M\$	624,2	661,6	702,1
> 10 M\$ déjà autorisés	45,9	81,8	106,5
> 10 M\$ à autoriser		1,1	23,5
Investissements autorisés avant Art. 73	4,4	14,2	9,6
<b>TOTAL</b>	<b>674,5</b>	<b>758,7</b>	<b>841,7</b>

3

4

**TABLEAU 3**

5

**SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)**

CATÉGORIES	Année historique 2008	Année de base 2009	Année témoin 2010
Maintien des actifs	277,7	306,1	364,4
Amélioration de la qualité	43,6	71,7	56,3
Croissance de la demande	307,5	316,0	360,2
Respect des exigences	45,7	65,0	60,7
<b>TOTAL</b>	<b>674,5</b>	<b>758,7</b>	<b>841,7</b>

6

7

Le détail des besoins d'investissement ainsi que les explications des variations les plus

8

significatives sont traités dans les sections suivantes.

**2 ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$**

9

Pour 2010, le Distributeur établit à 702,1 M\$ sa demande d'autorisation pour l'ensemble

10

des projets inférieurs à 10 M\$, soit 38,2 M\$ de plus que l'enveloppe 2009 autorisée par

11

la Régie dans sa décision D-2009-016.

1  
2

**TABLEAU 4**  
**PROJETS < 10 M\$ PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>Année historique 2008</b>	<b>Autorisé 2009 D-2009-016</b>	<b>Année de base 2009</b>	<b>Année témoin 2010</b>
<b>Maintien des actifs</b>	<b>268,2</b>	<b>308,8</b>	<b>294,4</b>	<b>340,1</b>
<i>Réseau de distribution</i>	<i>142,8</i>	<i>152,9</i>	<i>151,9</i>	<i>174,8</i>
<i>Centrale de production</i>	<i>9,7</i>	<i>20,6</i>	<i>14,9</i>	<i>24,4</i>
<i>Réseau de transport</i>	<i>0,5</i>	<i>2,3</i>	<i>2,4</i>	<i>3,0</i>
<i>Mesurage et relève</i>	<i>31,6</i>	<i>21,8</i>	<i>24,5</i>	<i>20,6</i>
<i>Bâtiments</i>	<i>24,0</i>	<i>25,8</i>	<i>29,3</i>	<i>28,0</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>39,1</i>	<i>40,1</i>	<i>40,1</i>	<i>37,2</i>
<i>Autres actifs de soutien</i>	<i>20,5</i>	<i>45,4</i>	<i>31,3</i>	<i>52,2</i>
<b>Amélioration de la qualité</b>	<b>14,9</b>	<b>23,8</b>	<b>35,1</b>	<b>18,4</b>
<b>Respect des exigences</b>	<b>41,0</b>	<b>47,6</b>	<b>47,6</b>	<b>48,0</b>
<b>Sous-Total</b>	<b>324,1</b>	<b>380,2</b>	<b>377,1</b>	<b>406,6</b>
<b>Croissance de la demande</b>	<b>300,1</b>	<b>283,7</b>	<b>284,5</b>	<b>295,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>624,2</b>	<b>663,9</b>	<b>661,6</b>	<b>702,1</b>

3

4 Les investissements supplémentaires de l'année 2010 sont principalement requis pour  
5 assurer la pérennité de l'ensemble des actifs du Distributeur et pour répondre à la  
6 croissance de la demande.

## **2.1 Maintien des actifs**

7 Supérieure de 31,3 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2009, l'enveloppe globale  
8 nécessaire au maintien des actifs est évaluée à 340,1 M\$ pour 2010. Le réseau de  
9 distribution est le principal responsable des besoins supplémentaires en maintien des  
10 actifs.

### **2.1.1 Réseau de distribution**

11 La croissance de 21,9 M\$ constatée pour cette catégorie d'actifs s'inscrit dans la  
12 stratégie du Distributeur, amorcée depuis 2007<sup>1</sup>, d'augmenter graduellement les  
13 investissements liés au renouvellement de son réseau de distribution.

14 Améliorant sans cesse sa connaissance de l'âge et de l'état de certains composants, le  
15 Distributeur, conformément aux attentes de la Régie, poursuit plusieurs actions en 2009,  
16 dont notamment :

<sup>1</sup> Demandes tarifaires R-3610-2006, R-3644-2007 et R-3677-2008

- 1       • *L'élaboration de critères de renouvellement* : Le Distributeur a développé un  
2       indice de pérennité qui intègre des notions de gestion du risque. Par la  
3       combinaison d'indicateurs multicritères, cet indice donne un signal de l'approche  
4       de fin de vie utile des composants, ce qui permet ainsi de cibler les actifs devant  
5       être remplacés à plus ou moins brève échéance.
- 6       • *La révision des durées de vie des composants* : Tel que planifié, le Distributeur  
7       poursuit ses efforts en vue de statuer sur les durées de vie des poteaux, des  
8       conducteurs et de certains ouvrages civils. Les impacts découlant de cette  
9       réévaluation seront intégrés dès que disponibles.
- 10      • *La maintenance préventive des ouvrages civils* : En 2009, l'évaluation de  
11      l'ampleur des travaux de réfection et de maintenance préventive des ouvrages  
12      civils a progressé. Répondant à une demande de la Régie dans la décision  
13      D-2009-016, le Distributeur rend compte de l'état d'avancement de ce dossier à  
14      la pièce HQD-7 document 1.
- 15      • *Les données sur l'âge des composants du réseau de distribution* : À ce jour, le  
16      Distributeur réalise par échantillonnage la cueillette de données  
17      démographiques liées aux poteaux et aux transformateurs aériens. Afin de  
18      bonifier cette cueillette partielle, le Distributeur évalue d'autres méthodes, telles  
19      le recoupement d'information par analyse spatiale. Actuellement en phase de  
20      validation, cette méthode permettra d'établir la démographie complète du parc  
21      de distribution tout en minimisant les coûts.
- 22      • *Le programme d'inspection de poteaux pour fins de retraitement et de*  
23      *remplacement* : Conformément à la demande de la Régie dans la décision  
24      D-2009-016 de faire état de la performance de ce programme dans sa demande  
25      d'autorisation des investissements en 2011, le Distributeur traite dès cette année  
26      de l'avancement de la mise en œuvre de ce programme à la pièce HQD-7  
27      document 1.



1 **Lien entre les investissements en pérennité et la qualité de service**

2 Dans ses dernières décisions (D-2007-012 et D-2009-016), la Régie demandait au  
3 Distributeur d'associer à la méthodologie présentée dans le dossier R-3610-2006<sup>2</sup>  
4 concernant ses investissements en pérennité « ...un indicateur reliant les  
5 investissements à la qualité du service fourni<sup>3</sup>.... ». En réponse à cette demande, le  
6 Distributeur développe, dans le cadre d'un projet de recherche, un outil d'aide à la  
7 décision qui permettra d'identifier les actions nécessaires à la réhabilitation, à la  
8 maintenance ou au remplacement des actifs. Le Distributeur prévoit avoir complété la  
9 phase de validation de concept pour l'automne 2009. Dans la mesure où les résultats  
10 sont concluants, cet outil pourrait être disponible dès 2012 et voir son utilisation étendue  
11 aux principaux actifs du Distributeur.

**2.1.2 Centrales de production et réseaux de transport**

12 Les investissements supplémentaires de 4,5 M\$ pour ces catégories d'actifs sont  
13 principalement requis pour assurer la pérennité des installations vieillissantes des  
14 réseaux autonomes.

**2.1.3 Mesurage et relève**

15 La fin en 2009 de la phase d'avant-projet liée au projet «Lecture à distance de la  
16 consommation d'électricité» explique la baisse constatée au niveau du budget des  
17 investissements de mesurage et de relève par rapport au montant autorisé pour 2009.

18 Les détails de ce projet, qui sera éventuellement présenté à la Régie pour autorisation  
19 spécifique, sont abordés à la section 3.2 de la présente pièce.

**2.1.4 Autres actifs de soutien**

20 Essentiellement attribuables aux actifs en technologies de l'information, les besoins  
21 supplémentaires de 6,8 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2009 serviront à la  
22 poursuite des projets de développement de logiciels ainsi qu'à la réalisation de

---

<sup>2</sup> HQD-14, document 1 - Annexe 1

<sup>3</sup> D-2009-016, page 117

1 nouveaux projets pour faciliter le diagnostic et améliorer la planification des interventions  
2 requises sur le réseau de distribution.

## 2.2 Amélioration de la qualité

3 Pour 2010, le Distributeur évalue à la baisse ses besoins d'investissement en  
4 amélioration de la qualité. L'enveloppe demandée pour cette catégorie s'établit à  
5 18,4 M\$, soit 5,4 M\$ de moins que les sommes autorisées pour 2009. Ces besoins  
6 visent notamment, certaines fonctionnalités de gestion intégrée des divers modes de  
7 communication assurant les relations avec la clientèle (environnement de téléphonie et  
8 libres services), l'amélioration de l'accessibilité aux services offerts et la qualité des  
9 contacts avec la clientèle. La fin prévue en 2009 de certains projets de développement  
10 spécifiques associés aux technologies de l'information, expliquent en bonne partie la  
11 diminution.

## 2.3 Respect des exigences

12 Les investissements prévus pour assurer le respect des exigences en 2010 sont  
13 maintenus à un niveau similaire à celui autorisé pour 2009.

14 **TABLEAU 5**  
15 **PROJETS < 10 M\$ EN RESPECT DES EXIGENCES (M\$)**

PROJETS	Année historique 2008	Autorisé 2009 D-2009-016	Année de base 2009	Année témoin 2010
Demandes de tiers	29,5	35,3	35,3	34,0
Poteaux en commun	5,4	5,2	5,2	6,0
Ententes contractuelles avec la CSEM	5,8	7,0	7,0	8,0
Autres	0,3	0,1	0,1	
<b>TOTAL</b>	<b>41,0</b>	<b>47,6</b>	<b>47,6</b>	<b>48,0</b>

16  
17 Ainsi, le Distributeur reconduit essentiellement les prévisions établies précédemment  
18 quant aux impacts liés à la mise en œuvre du Plan de redressement du réseau routier  
19 annoncé par le ministère des Transports du Québec l'année dernière.

## **2.4 Croissance de la demande**

1 L'enveloppe globale requise pour les investissements liés à la croissance de la demande  
2 est estimée à 295,6 M\$ pour 2010. Cette enveloppe excède de 11,9 M\$ le montant  
3 autorisé pour 2009.

### **4 *Alimentation des abonnés***

5 Selon les prévisions de nouveaux abonnements du Distributeur, une somme  
6 additionnelle de 6,4 M\$ sera nécessaire pour assurer l'alimentation des abonnés. Au  
7 total, les investissements requis pour répondre à la croissance des abonnements sont  
8 évalués à 183 M\$ pour 2010.

### **9 *Programme d'équipement***

10 L'enveloppe globale de 76,6 M\$, demandée en 2010 pour le programme d'équipement  
11 du Distributeur, est inférieure au montant autorisé pour 2009 de 6,6 M\$, puisque  
12 plusieurs des projets d'intégration de postes satellites sont individuellement estimés à  
13 plus de 10 M\$. Ces projets seront donc éventuellement soumis à la Régie pour  
14 autorisation spécifique. La section 3.2 traite plus amplement de ces projets.

### **15 *Réseaux autonomes***

16 Par rapport aux sommes autorisées pour 2009, 11,6 M\$ supplémentaires sont requis  
17 pour satisfaire les besoins en équipements de production des réseaux autonomes  
18 évalués à 22,4 M\$ pour 2010. Ces sommes seront entre autres utilisées pour effectuer  
19 des travaux d'ajouts de puissance prévus pour certains de ces réseaux.

## **3 PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$**

20 Conformément à la Loi, les projets de cette catégorie doivent être présentés  
21 individuellement à la Régie et faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

### 3.1 Projets déjà autorisés

1 Le tableau 6 présente l'évolution des projets déjà autorisés sur la période 2008 à 2014.  
2 Le Distributeur présente le suivi de ces projets dans son Rapport annuel 2008, à la  
3 pièce HQD-05.

4 **TABLEAU 6**  
5 **PROJETS > 10 M\$ - DÉJÀ AUTORISÉS (M\$)**

PROJETS	Année de base 2009	Année témoin 2010	2011	2012	2013	2014
Automatisation du réseau	36,6	37,9	38,0	24,5		
Réhabilitation du 201 Jarry	7,8	8,3	2,0			
Construction centrale thermique Kuujuaq	15,4	20,2	0,2			
Réaménagement de l'échangeur Dorval	3,2	3,1				
Poste Anne-Hébert - travaux de raccordement	5,9	4,7	1,3			
Raccordement du village de La Romaine	2,8	12,7	16,6			
Ajout de condensateurs	6,7	12,9	13,4			
Mise à niveau du progiciel GE Smallword	3,5	6,7	0,8			

6  
7 Tel qu'annoncé dans son rapport annuel 2008, à ce jour, le Distributeur ne prévoit pour  
8 ces projets, aucun dépassement par rapport aux enveloppes autorisées, ni aucun retard  
9 dans les échéanciers annoncés<sup>4</sup>, sauf pour le projet de réaménagement de l'échangeur  
10 Dorval dont l'échéancier est actuellement en cours de révision par le Ministère des  
11 Transports du Québec.

12 Par ailleurs, les projets suivants ont fait l'objet d'une autorisation de la Régie au cours de  
13 2009 :

- 14 • le projet de travaux de raccordement du poste Anne-Hébert (R-3691-2009),  
15 autorisé en vertu de la décision D-2009-050 ;
- 16 • le projet de raccordement du village de La Romaine déposé à la Régie (R-3688-  
17 2009), autorisé en vertu de la décision D-2009-080 ;
- 18 • le projet d'ajout de condensateurs (R-3698-2009), autorisé en vertu de la  
19 décision D-2009-081 ;

<sup>4</sup> Les échéanciers annoncés sont conformes aux demandes d'autorisation pour tous les projets excepté le projet d'automatisation. En effet, la planification de ce dernier a été revue en 2008 tel qu'expliqué à la pièce HQD-13, document 1 p. 16 du dossier R-3677-2008.

- 1 • le projet de mise à niveau du progiciel GE Smallworld (R-3701-2009), autorisé  
2 en vertu de la décision D-2009-096.

### 3.2 Projets à autoriser

3 Le tableau 7 montre les flux prévisionnels des projets à autoriser qui feront  
4 éventuellement l'objet d'une demande spécifique d'autorisation en temps opportun.

5 **TABLEAU 7**  
6 **PROJETS > 10 M\$ À AUTORISER (M\$)**

PROJETS	Année de base 2009	Année témoin 2010	2011	2012	2013	2014
Construction de la centrale thermique - Akulivik	0,7	1,6	7,5	11,9		
Réfection des lignes de transport - Schefferville	0,4	0,9	6,4	13,0	5,8	
Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive en réseau		7,8	8,6	12,7	39,3	63,9
Lecture à distance de la consommation d'électricité		8,4	9,1	189,2	311,7	266,3
Poste Limoilou - Travaux de raccordement		2,5	8,2	10,9		
Poste Neubois - Travaux de raccordement		2,3	3,9	4,3		
Migration majeure SIC			20,0	20,0	5,0	

#### 8 ***Construction de la centrale thermique Akulivik***

9 Différentes options sont actuellement analysées pour répondre à la croissance de la  
10 demande du village d'Akulivik et remplacer la centrale désuète de ce réseau autonome.

#### 11 ***Réfection des lignes de transport de Schefferville***

12 Pour compléter les travaux assurant la prise en charge de l'alimentation électrique de la  
13 région de Schefferville, le Distributeur prévoit procéder à la réfection des lignes de  
14 transport situées principalement au Labrador.

#### 15 ***Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive en réseau***

16 L'objectif visé par ce projet est l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau de  
17 distribution par un meilleur contrôle de la tension et de la puissance réactive sur  
18 certaines lignes du réseau de distribution.

19 Selon le concept à finaliser en 2009, la réalisation de ce projet devrait s'échelonner sur  
20 la période 2010 à 2015.

1 ***Lecture à distance de la consommation d'électricité***

2 L'évolution technologique des équipements disponibles sur le marché encourage  
3 l'analyse de nouvelles façons de faire en matière de relève de la consommation  
4 d'électricité. L'utilisation des nouvelles technologies pourrait permettre au Distributeur,  
5 via une réingénierie de son processus de relève, de réaliser des gains d'efficacité tout  
6 en assurant la pérennité de son parc de compteurs.

7 À ce sujet, le Distributeur termine actuellement une analyse concernant les options qui  
8 s'offrent à lui en matière de lecture à distance de la consommation d'électricité. Tel que  
9 mentionné à la section 2.1.3, la fin de cette phase d'avant-projet est prévue pour 2009.

10 Visant la clientèle résidentielle et commerciale, le projet à l'étude implique le  
11 remplacement de tous les compteurs et la refonte complète du processus de relève.  
12 Selon différents scénarios, d'autres processus pourraient également être intégrés au  
13 projet.

14 ***Postes Limoilou et Neubois***

15 L'accroissement continu de la charge, causé par l'augmentation des nouveaux  
16 abonnements des dernières années, fait en sorte que plusieurs postes satellites du  
17 Transporteur ont atteint leur capacité de transit maximale. Pour répondre à cette  
18 croissance, des équipements dans les postes existants doivent être ajoutés et dans  
19 certains cas, de nouveaux postes satellites doivent aussi être construits. Bien que ces  
20 projets relèvent du Transporteur, des travaux d'intégration sur le réseau du Distributeur  
21 seront requis.

22 Ainsi, certains projets d'intégration de nouveaux postes, actuellement en cours  
23 d'évaluation, feront l'objet de demandes d'autorisation spécifiques en 2010. Les postes  
24 Limoilou et Neubois en font partie.

25 ***Migration majeure SIC***

26 Une migration majeure du système d'information clientèle (SIC) est prévue au cours de  
27 la période 2011-2013. Cette migration vise à assurer la pérennité de la solution  
28 informatique.

1 Associée à ce projet, une étude préliminaire de 4,0 M\$ est également demandée à titre  
2 d'élément spécifique aux charges, à la pièce HQD-7, Document 1.

3 ***Transport collectif***

4 Souhaitant encourager l'électrification des transports collectifs au Québec, le  
5 Distributeur participera aux études de faisabilité des sociétés publiques de transport  
6 pour estimer la nature exacte de l'infrastructure nécessaire ainsi que l'ampleur de sa  
7 contribution financière potentielle à la réalisation de chacun des projets d'électrification  
8 sous examen.

9 Le Distributeur s'est déjà engagé à participer à l'étude de faisabilité du projet de  
10 trolleybus de la Société de transport de Laval (STL) et à participer à celle de l'Agence  
11 métropolitaine de transport (AMT) pour son projet d'électrification des trains de banlieue.  
12 Des comités conjoints de suivi ont été mis en place pour en assurer le bon déroulement.  
13 À l'issue de ces études attendues pour 2010, le Distributeur sera à même d'évaluer sa  
14 contribution pour ces deux projets et de les soumettre par la suite à la Régie selon le  
15 cadre réglementaire en vigueur.

**4 PROJETS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73**

16 Jusqu'en 2005, deux programmes d'enfouissement de réseaux étaient offerts aux  
17 municipalités du Québec : le programme gouvernemental «Embellir les voies publiques»  
18 et le programme d'Hydro-Québec Distribution «Multipartenaires d'enfouissement sur des  
19 sites d'intérêt patrimonial et culturel». Ce dernier a pris la relève du programme  
20 gouvernemental abrogé en 2005.

21 Les prévisions du Distributeur, présentées au tableau 8, reflètent l'intégration des  
22 sommes requises pour respecter les engagements du programme gouvernemental dont  
23 les dernières échéances sont prévues pour 2012 ainsi que celles nécessaires pour son  
24 propre programme.

1

**TABLEAU 8**

2

**PROJETS AUTORISÉS AVANT L'ARTICLE 73 (M\$)**

PROJET	Année de base 2009	Année témoin 2010	2011	2012	2013	2014
Programme d'enfouissement	14,2	9,6	8,6	7,6	3,0	3,0

3

**5 SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS**

4

Le tableau 9 illustre l'évolution des besoins en investissements prévus à ce jour par le Distributeur sur la période 2010-2014.

5

6

**TABLEAU 9**

7

**BUDGET DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)**

CATÉGORIES	Année témoin 2010	2011	2012	2013	2014
Maintien des actifs	364,4	395,6	586,7	697,9	643,6
Amélioration de la qualité	56,3	55,5	45,1	16,6	45,6
Croissance de la demande	360,2	341,7	332,8	329,5	326,6
Respect des exigences	60,7	61,6	61,6	58,1	59,2
<b>TOTAL</b>	<b>841,7</b>	<b>854,4</b>	<b>1 026,1</b>	<b>1 102,1</b>	<b>1 075,0</b>

8

9

Les investissements prévus pour assurer la pérennité des actifs contribuent pour une très large part à l'augmentation des besoins constatée sur l'horizon 2010-2014. Le projet majeur «Lecture à distance de la consommation d'électricité» et dans une moindre mesure les équipements requis pour le renouvellement du réseau de distribution sont les principaux responsables de l'accroissement des besoins.

10

11

12

13

14

La fin du programme d'automatisation prévue pour 2012 explique la majeure partie de l'évolution constatée en amélioration de la qualité.

15

16

En ce qui a trait aux investissements en croissance de la demande, le Distributeur prévoit une diminution principalement associée aux besoins du programme d'équipement. En revanche, le projet majeur «Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive en réseau» vient partiellement contrebalancer cette réduction.

17

18

19

20

Présentée en complément de cette demande d'autorisation des investissements 2010, la pièce HQD-8, Document-6, démontre que les sommes prévues à long terme, bien que plus importantes que lors des précédentes demandes, auront des impacts limités sur les tarifs d'électricité.

21

22

23



## **6 CONCLUSION**

1 En fonction de ce qui précède, le Distributeur considère que les investissements totaux  
2 prévus de 841,7 M\$ pour l'année 2010, dont 702,1 M\$ concernent les projets de moins  
3 de 10 M\$, sont justifiés et raisonnables et tiennent compte des préoccupations du  
4 Distributeur et de la Régie à l'égard de certaines catégories d'investissement.

5 Le Distributeur demande donc à la Régie d'autoriser un budget de 702,1 M\$ pour ses  
6 investissements dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$.